

## **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Réhabilitation de l'Habitat ancien - Attribution de subventions aux propriétaires privés  
- Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux

Compétent en matière d'amélioration du parc d'habitat privé, notre EPCI a mis en place, dans le cadre du PIG « Habiter Mieux », des subventions aux propriétaires privés qui effectuent des travaux, qui complètent et majorent la subvention de l'Anah.

Il est proposé au conseil de subventionner dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » 63 propriétaires pour un total de 87 primes (certains dossiers donnent lieu à plusieurs primes) :

- 42 primes répondent à l'objectif de performance énergétique
- 36 primes de réduction de loyer sont octroyées à des propriétaires bailleurs conventionnant leur logement en loyer social ou très social ;
- 9 primes régionales aident les propriétaires à réaliser les travaux liés au maintien à domicile de personnes âgées, handicapées.

La somme totale engagée s'élève à 141 709 euros dont 60 931 euros de subventions sur fonds propres et 80 778 euros d'avance faite pour le compte de la Région.